



000790 DECISION

25 OCT 2023

N° /D/CAMPOST/DG/CGM DU
PORTANT DECLARATION INFRUCTUEUSE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°000025/AONO/CAMPOST/CIPM/2023 DU 25/09/2023, POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN EQUIPEMENT HSM (HARDWARE SECURITY MODULE) A LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST) AU TITRE DE L'EXECICE 2023.

FINANCEMENT : BUDGET DE LA CAMPOST, EXERCICE 2023
IMPUTATION BUDGETAIRE : 244200000000 "MATIEREL INFORMATIQUE "

LE DIRECTEUR GENERAL

- VU La constitution ;
- VU La Loi N° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques
- VU Le Décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- VU La Loi N° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant Loi de Finances de le République du Cameroun, pour l'exercice 2023 ;
- VU Le Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;
- VU Le Décret N° 2004/095 du 23 avril 2004 portant création de la CAMPOST ;
- VU La Résolution N°000001/CAMPOST/CA du 07 juillet 2016 portant nomination de M.KALDADAK Pierre en qualité de Directeur Général de la CAMPOST ;
- VU La Résolution N°00001/CAMPOST/CA du 26 juin 2020 portant adoption de l'instruction régissant la passation et le contrôle de l'exécution des marchés de la CAMPOST ;
- VU L'Avis de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la CAMPOST du 23 octobre 2023 ;

Considérant Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°000025/AONO/CAMPOST/CIPM/2023 du 25 septembre 2023 pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un équipement HSM (HARDWARE SECURITY MODULE) à la CAMPOST au titre de l'exercice 2023,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} - Est déclaré "infructueux" Conformément aux dispositions du Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 en son article 52 alinéas 2 et 3 l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°000025/AONO/CAMPOST/CIPM/2023 du 25 septembre 2023, pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un équipement HSM (HARDWARE SECURITY MODULE) à la CAMPOST au titre de l'exercice 2023.

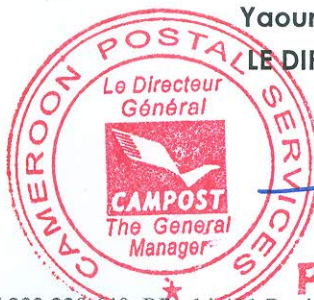
ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera. /

Yaoundé, le 25 OCT 2023

LE DIRECTEUR GENERAL

Copies :

- PCA CAMPOST
- ARMP
- Président CIPM CAMPOST
- Affichage
- CGM



Pierre KALDADAK

COMMUNIQUE N° **003940** /CAMPOST/DG/CGM DU **25 OCT 2023**

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°000025/AONO/CAMPOST/CIPM/2023 DU 25 septembre 2023 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN EQUIPEMENT HSM (HARDWARE SECURITY MODULE) A LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST), AU TITRE DE L'EXERCICE 2023.

FINANCEMENT : BUDGET DE LA CAMPOST, EXERCICE 2023
IMPUTATION BUDGETAIRE : 244200000000 "Matériel Informatique"

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAMPOST, MAÎTRE D'OUVRAGE COMMUNIQUE :

L'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence susmentionné est déclaré "infructueux" Conformément aux dispositions du Décret n°2018/355 du 12 Juin 2018 en son article 52 alinéas 2 et 3 à compter de la date de publication du présent communiqué.

Yaoundé, le **25 OCT 2023**

LE DIRECTEUR GENERAL

Copies :

- PCA CAMPOST
- ARMP
- Président CIPM CAMPOST
- Affichage
- CGM



Pierre MALDADAK